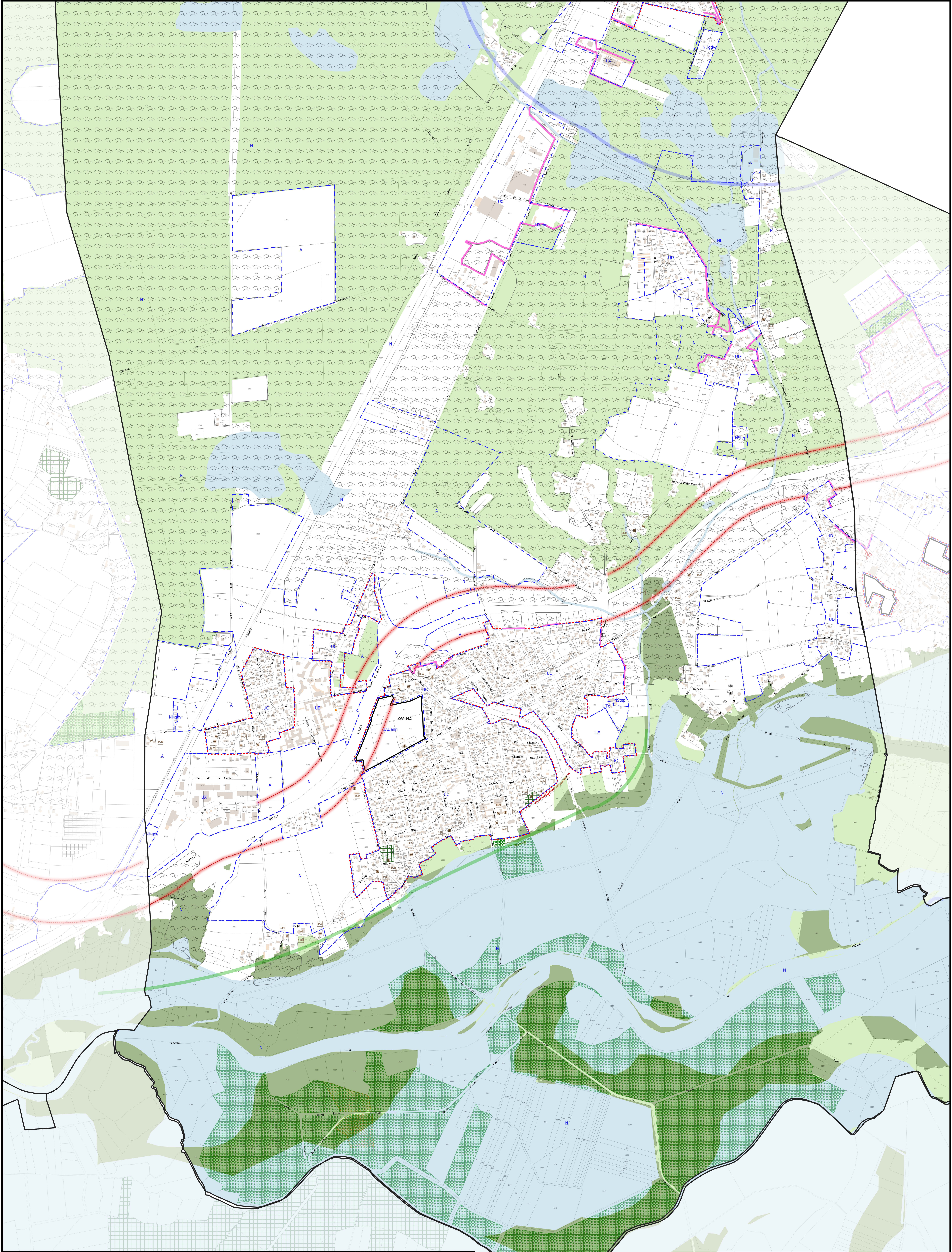




PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

3.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE Commune de Saint-Vincent-de-Paul Planche Sud

Échelle: 1/5 000 (GDFP PC1 2022)

PLUi-H approuvé le 18 décembre 2019 :

Modification simplifiée n°1 approuvée le 14 avril 2021

Mise à jour des annexes n°1 approuvée le 26 mai 2021

Modification simplifiée n°3 approuvée le 17 décembre 2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2021
Annexé à l'arrêté n°2021-021 du Président portant mise à jour n°1 des annexes du PLUi-H du Grand Dax
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2025

Le Président,
M. Julien DUBOIS



grand-dax.fr

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

URBANISME

- UA Limite et nom de zone
- Emplacements réservés
 - Voirie
 - Ouvrages publics, installations d'intérêt général, logement local social
- Prescriptions d'implantation
 - Marge de recul particulière
 - Commerce et artisanat
 - Librairie de préservation de la diversité commerciale
- Autres prescriptions
 - OAP Orientation d'aménagement et de programmation
 - Règles de stationnement minoré (garantissant un transport en commun en site propre)
 - Bâtiment susceptible de changer de destination d'ici 10 ans dans le règlement d'usage
 - Règles architecturales particulières
 - Secteur à programme de logements sociaux en zone U et AU
- RISQUES
 - Prescriptions liées au risque inondation
 - Zones avec limitation de la constructibilité définies par le Plan de Prévention du Risque Inondation dans les Atlas Inondation
 - Zones de risque de crues fortes identifiées dans les Atlas Inondation
 - Prescriptions liées au risque incendie de forêt
 - Zone d'aléa fort feu de forêt
 - Zone de contact entre les zones d'urbanisation et les zones à risque incendie de forêt
 - Prescriptions liées au bruit
 - Zones concernées par le Plan d'Exposition au Bruit de l'Aérodrome de M. M. Seysses
 - Prescriptions liées au risque mouvement de terrain
 - Zone de risque d'affaissement et d'éboulement
 - Prescriptions liées au risque pyrotechnique
 - Zone de risque pyrotechnique - 21/22
 - Zone de risque pyrotechnique - 23
 - Zone de risque pyrotechnique - 24
 - Zone de risque pyrotechnique - 25
 - Prescriptions liées au risque de transport de matières dangereuses
 - Zone des ouvrages de transport de gaz naturel
 - Zone d'intervention des services de secours

PATRIMOINE, PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

- Ensembles paysagers et bâtis à protéger (cf. Atlas Inventaire et Atlas)
- Espace boisé classé
- Éléments paysagers à protéger
- Trame verte - réservoirs de biodiversité principaux
- Trame verte - réservoirs de biodiversité secondaires
- Trame verte - corridors écologiques
- Trame bleue - réservoirs de biodiversité principaux
- Trame bleue - corridors écologiques
- ex-ZPPAUP
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Sites classés ou inscrits
- Site patrimonial remarquable modifié (SPR)
- DIVERS
 - Périmètre de surris à statuer (niveau SDIS LUV hors Déclaration d'utilité publique)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est validé par la DGP et n'est pas une portée contractuelle précontractuelle intercommunale. Des observations et remarques peuvent être adressées aux services de la commune concernée par courrier électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Limites de la commune concernée

Limites des communes limitrophes (projetées à titre indicatif)



0 200 m

Sources : Cadastre (GDFP 2021)
Réalisation : Service SIG Communauté d'Agglomération du Grand Dax, Décembre 2025

N°	Objet de la réservation	Emplacements réservés	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière de Buglose		Commune
V1	Élargissement de 4 m de l'emprise publique de long de la route du Pouy pour aménagement d'un cheminement piétonnier et cyclable (6 m de largeur au total)		Commune
V2	Prolongement du passage le long du cimetière (6 m de largeur)		Commune

